

VIVIERS-LES-MONTAGNES
Arrêté du 5 avril 2023

Interdiction de circulation et stationnement
Rue Villeneuve

2023 / page 28

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ; livre I - 8^{ème} partie - signalisation temporaire ;

Vu la demande formulée le 14 Mars 2023 par l'entreprise MAILLET TP ;

Considérant qu'en raison du déroulement des travaux de réhabilitation des réseaux assainissement et pluvial du centre Bourg par l'entreprise MAILLET TP, il y a lieu d'interdire momentanément la circulation sur cette voie ;

Le Maire de Viviers-lès-Montagnes (Tarn),

ARRETE

Article 1^{er} : du **5 au 28 avril 2023**, date prévisionnelle de fin des travaux de réhabilitation des réseaux assainissement et pluvial rue Villeneuve dans la Commune de Viviers-lès-Montagnes, la circulation et le stationnement seront interdits dans les deux sens sur cette voie.

L'accès des services de secours devra être possible pendant toute la durée du chantier ou de la manifestation.

Article 2 : La signalisation de restriction et de déviation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire.

La signalisation de restriction et de protection du chantier est à la charge et sous la responsabilité de l'entreprise MAILLET TP.

La signalisation de déviation est à la charge du maître d'ouvrage et sous la responsabilité de l'entreprise MAILLET TP.

Article 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Monsieur le policier intercommunal de la communauté de communes Sor et Agout, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Labruguière, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,

Alain VEUILLET

